



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

07/03/2025

Date d'affichage

07/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam, Mme BIDART Michelle

Procuration(s) :

Mme BLANDIE Marie-Christine donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, M. DE VICARI Olivier donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. DE VICARI Olivier, M. JUNQUET Fabien, M. MIMIN Matthieu, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_009

Objet : VERSEMENT 2025 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT AU CD64

Monsieur le Maire expose que le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques par courrier du 12 février 2025 demande au Conseil municipal de se prononcer sur la participation par la commune de Nay au Fonds de solidarité logement (FSL) pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire précise que 15 aides ont été allouées par le Département en 2024, au titre du FSL, pour des familles domiciliées sur la commune de Nay pour un montant d'aides total de 4 674,98 €.

Pour 2025, la participation de la commune serait de 2319 €, comme en 2023 et en 2024.

- au titre du logement : 1 623 €

- au titre de l'énergie : 696 €.

CECI ETANT EXPOSE,

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

du 5 mars 2025.

ID : 064-216404178-20250312-DEL_2025_009-DE



Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

la participation 2025 de la Commune de Nay pour le Fonds de solidarité logement pour un montant de 2 319 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,